

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mon Doudou Ltd		Date d'inspection Le 28 mai 2026	
Nom de l'établissement Garderie Mon Doudou - Jeux de Lettres		Numéro de permis 2010280	
Adresse 2175 Mountain Road Moncton NB E1G 1B5		Numéro de téléphone (506) 227-2722	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	27 févr. 2026	25 mai 2026
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité a reçu, par courriel, une copie de la demande de changement ainsi que l'ensemble des documents requise concernant le retrait du mur. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée pour ce rapport.

original signé par  
**Celina Boudreau Chiasson**  
 \_\_\_\_\_  
 Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 29 mai 2026  
 \_\_\_\_\_  
 Date

original signé par  
**Eugenie Agbli**  
 \_\_\_\_\_  
 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 mai 2026  
 \_\_\_\_\_  
 Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"